



## **COMMUNIQUE SUR LES PLACEMENTS A HAUT RISQUE**

Abidjan, le 15 février 2018

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) met en garde le public de l'Union contre la récurrence des offres de placement aux promesses de rendements élevés.

En effet, certaines structures collectent irrégulièrement des fonds du public contre des titres de capital, des placements financiers, des biens (immobiliers ou des véhicules), avec des promesses de rendement allant parfois de 100 % à 500 % de la mise initiale.

A date, les structures identifiées sont : Agence Centrale des Ressources Humaines, CIM Bank, Fin Invest, Finance Projet, Global Transport Transit Services, Société de Communication Universelle, Société de Gestion Hôtelière et Immobilière, Société Générale des Opérations de Leasing, Société Internationale de Production Naturelle, Tradex Group. Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive en raison de l'apparition régulière de nouveaux acteurs non autorisés.

Le Conseil Régional informe l'opinion publique qu'en réalité il s'agit de campagnes frauduleuses de collecte de fonds du public en contradiction à la législation en vigueur qui stipule que « **les opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA sont soumises au visa préalable du Conseil Régional** ». En conséquence, il décline toute responsabilité quant aux éventuels abus qui pourraient en résulter.

Le Conseil Régional invite les promoteurs des structures concernées à cesser immédiatement ces activités irrégulières et à se mettre en rapport avec les Autorités compétentes afin de se conformer à la réglementation en vigueur sous peine de sanctions.

Il invite par ailleurs, les populations à la plus grande vigilance et à ne se référer qu'aux seuls acteurs ou opérations disposant d'un agrément ou d'un visa émis par l'Organe sous-régional. Pour toutes informations, vous pouvez contacter les services du CREPMF sur son site web [www.crepmf.org](http://www.crepmf.org) à l'onglet « Pratiques ».

Par ailleurs, le CREPMF rappelle les règles de vigilance suivantes avant tout investissement :

- S'assurer que la société qui propose le produit est habilitée à le faire et obtenir un maximum d'informations par vos propres soins (siège social, partenaires, existence d'états financiers, activités réalisées, ...) ;
- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé.

**A propos du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers :** Organe de régulation du marché financier de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) qui veille à la protection de l'épargne, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement du marché financier régional. Il est seul compétent pour autoriser les opérations de levée de fonds sur le marché financier, habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux.